

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

UNIVERSITÉ MONTPELLIER III

(Membre de la communauté d'universités et établissements Languedoc-Roussillon Universités)

MASTER

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, D. 613-3 et D. 613-6 ;
Vu l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à l'accréditation de l'Université Montpellier III l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;
Vu les pièces justificatives produites par M. GWENAEL SUBRENAT, né le 14 décembre 1980 à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (078) en vue de son inscription en master ;
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

VU LE PARCOURS TYPE Phénoménologie clinique du sportif et des problématiques corporelles,

Le diplôme de **MASTER** de Sciences Humaines et Sociales, mention **PSYCHOLOGIE : PSYCHOPATHOLOGIE CLINIQUE PSYCHANALYTIQUE** est délivré par l'Université Montpellier III

mention bien

à M. **GWENAEL SUBRENAT**

au titre de l'année universitaire 2016-2017
et confère le **grade de master**,
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 8 décembre 2017

Le titulaire

N° **MONTIII 12694224**

/2017201603862

Le Président

Patrick GILLI

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités

Armande LE PELLEC MULLER